

# La lettre de PERSAC

# 24

## RECTO

- Fibre, elle arrive !
- Compte rendu succinct de la séance du conseil municipal du 30.01.2023.

## VERSO

- RN 147.
- Dates à retenir.

Janvier 2023

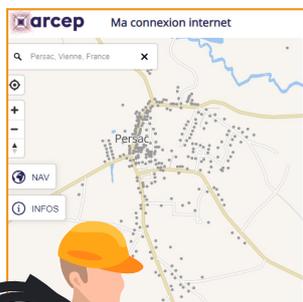
## FIBRE

### L'étude d'implantation du réseau fibre est terminée pour PERSAC.

Vous avez peut-être vu des jalons implantés le longs de certains de nos axes routiers, et pu constater l'élagage systématique autour du réseau téléphonique aérien de la commune. Ce sont les préliminaires à l'arrivée de la fibre dans nos foyers. L'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse) publie la carte en temps réel des avancées de l'implantation sur le territoire français.

Tapez "carte fibre ARCEP" puis rentrez PERSAC dans le module de recherche en haut à gauche. Zoomez ensuite sur votre logement et vérifiez qu'il

ya bien une pastille grise, chez vous ! Bien sûr cela va être progressif et certains persacois pourraient bien être équipés avant l'été, voir même au printemps ! Vous pouvez donc suivre l'avancement sur cette carte remise à jour régulièrement.



### Le conseil municipal du lundi 30 janvier 2023 a décidé :

- à l'unanimité de signer la convention de restauration du cours d'eau « La Petite Blourde » avec la CCVG, ce programme a pour objectif d'améliorer la qualité de la rivière et de réduire le risque d'inondation.
- à l'unanimité de signer la convention pour l'entretien et le contrôle des équipements incendie avec Eaux de Vienne pour un coût annuel d'environ 1 000€.
- à l'unanimité de reconduire la convention de réalisation ou de contrôle CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales) avec le Centre de Gestion du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.
- à l'unanimité de reprendre les 38 concessions en état d'abandon et qu'après travaux les emplacements ainsi libérés soient proposés pour de nouvelles concessions.
- à l'unanimité de valider le projet d'aménagement de Monsieur Fabien PATRIER, représentant de la société IPA VRD ainsi que le quantitatif estimatif d'un montant de 250 000 € HT soit 300 000 € TTC comprenant l'ensemble des travaux de l'aménagement de la Place de la Mairie excepté le mobilier urbain, la station de recharge des véhicules électrique, l'installation du Point d'Apport Collectif du SIMER ainsi que l'éclairage public.
- à l'unanimité de repousser la décision sur le devis de l'entreprise MAUPIN, et de solliciter des conseils et expertises pour réfléchir sur un projet d'isolation plus globale concernant le bâtiment du Centre Intergénérationnel.
- à la majorité, 11 voix pour et 2 abstentions de choisir le devis GARCIA pour un montant de 12 073,25 € HT soit 14 487,90 € TTC pour le changement des menuiseries de l'ensemble du bâtiment 8 Route de Moulismes.

Ce résumé  
va à l'essentiel,  
pour plus de précisions  
RDV sur [persac.fr](http://persac.fr)

# Des travaux « en mosaïque »

Bernard Kenkle est responsable d'opération à la DREAL Nouvelle-Aquitaine. Il conduit le chantier, en s'appuyant sur la maîtrise d'œuvre de la société Ingérop. Il nous explique en quoi consiste des travaux en « mosaïque ».

« Sur un chantier routier habituel, nous réalisons les travaux de manière relativement linéaire : en démarrant à une extrémité puis en déroulant le chantier. Ici, rien de tout cela ! En effet, le chantier de la déviation de Lussac-les-Châteaux est concerné par plusieurs contraintes. Plutôt que d'attendre d'avoir levé toutes ces contraintes pour donner le premier coup de pioche, nous travaillons en mosaïque : dès qu'un secteur est disponible, nous lançons les travaux. Ce chantier est en quelque sorte un puzzle qui s'assemblera au fur et à mesure. Et les contraintes dictent le calendrier.

On peut citer au moins trois contraintes : D'abord la maîtrise foncière : certains secteurs sont déjà propriété de l'État, d'autres doivent être acquis très prochainement.

Ensuite l'environnement, avec des situations très différentes : au niveau des carrières, il faut mettre en place les mesures de restauration environnementale avant les travaux, tandis que dans les espaces boisés, il faut suivre le rythme de la nature, en évitant par exemple de défricher au printemps ou en été.

Enfin, l'archéologie, très importante dans ce secteur : la présence de vestiges pourrait nous conduire à faire preuve d'adaptation, en travaillant dans les zones à moindres enjeux pendant que des fouilles complémentaires se dérouleraient ailleurs.

Cela peut paraître compliqué mais l'objectif est simple et partagé par tous : aller le plus vite possible vers la mise en service. Grâce au travail en mosaïque, on évite de mettre le chantier en sommeil et on peut commencer très vite les phases opérationnelles, comme vous le constaterez dès le printemps prochain. »



## LE PROGRAMME DES TRAVAUX

Dans chaque lettre d'information, retrouvez les travaux à venir dans les prochains mois.

Lancement des premières mesures compensatoires pour l'environnement, sur les deux sites localisés dans l'emprise de travaux

Déboisements, diagnostics archéologiques début 2023, puis fouilles en cas de découverte

Démolitions des trois bâtiments d'habitation localisés dans ou à proximité de l'emprise des travaux

Piquetage de l'emprise travaux

Pose de clôtures agricoles pour délimiter l'emprise du projet

Modification des réseaux existants (eau, électricité, lignes téléphoniques)

Premiers rétablissements routiers fin 2023 : modification du giratoire RD 727b, création du giratoire « cacahuète » RD 11, rétablissements de la voie communale n°4 de Lussac-les-Château à Persac, de la RD 11, du chemin rural de la Faillodrie et de la route départementale 25

Début de la construction du viaduc des Ages fin 2023

## ZOOM SUR LA MAÎTRISE FONCIÈRE

Une enquête parcellaire a été réalisée en 2021 afin que l'État puisse engager la maîtrise foncière des parcelles situées dans l'emprise. Certaines acquisitions amiables sont déjà en cours. Mais, peut-on lancer des travaux préparatoires avant d'avoir acquis un terrain ? Sous certaines conditions, c'est possible ! L'État utilisera alors différentes procédures selon les secteurs :

■ **Parcelles situées dans le périmètre d'aménagement foncier** : la prise de possession anticipée. Après avis de la commission départementale d'aménagement foncier (CDAF), le préfet prendra un arrêté dès cet hiver. Les parcelles ainsi identifiées feront

l'objet d'un état des lieux précis avec les propriétaires. L'État pourra ainsi travailler dès le printemps 2023, avant la fin des procédures administratives. Les propriétaires seront indemnisés jusqu'au transfert de propriété en fin d'aménagement foncier.

■ **Parcelles situées hors aménagement foncier** : l'État pourrait avoir recours à la procédure d'occupation temporaire, avec là aussi un mécanisme d'indemnisation le temps de l'occupation.

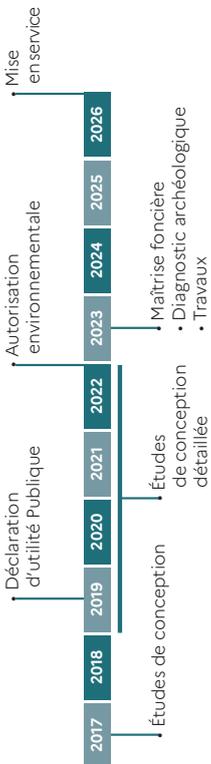
Si vous êtes propriétaire sur le tracé de la future déviation, vous êtes peut-être concernés par ces procédures. Dans ce cas, vous recevrez prochainement un courrier d'information plus détaillé.

# Une étape de plus dans la modernisation de la RN147

La RN 147 relie Limoges à Poitiers. Cet axe de 110 km se caractérise par une forte présence de poids lourds (jusqu'à 20%) et par la traversée de nombreux bourgs, parmi lesquels Lussac-les-Châteaux et Mazerolles. Plusieurs sections de la RN147 sont en cours de modernisation.

Localement, le trafic entraîne des saturations dans le centre de Lussac-les-Châteaux. La déviation permettra la sécurisation des usagers et l'amélioration de la qualité de vie des riverains. A l'issue des travaux, la déviation proposera deux voies séparées avec une vitesse maximale de 90 km/h, portée à 110 km/h sur deux crénaux de dépassement.

# Un projet sur 10 ans



Jusqu'à sa mise en service prévue fin 2026, en passant par des études complexes, la concrétisation du projet de déviation de Lussac-les-Châteaux s'étalera sur près de 10 ans. Ce n'est pas inhabituel pour les projets de cette envergure et cela reflète sa complexité.

## DATES à RETENIR

27 02 23

**Conseil municipal**  
-vous pouvez envoyer vos questions par l'intermédiaire du site "[persac.fr](http://persac.fr)"

08 03 23

**Service des encombrants**  
- Informations en mairie

25 03 23

**Soirée dansante de l'ACCA**  
- 19h30 à l'Espace 3 Rivières



Mairie de PERSAC, 3 Grand' rue - 86 320 PERSAC



[persac@departement86.fr](mailto:persac@departement86.fr) - [persac.fr](http://persac.fr)



05.49.48.47.15

